

**Monsieur Alain Vidalies**

Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

**Monsieur Laurent Grandguillaume**

Député de la Côte-d'Or  
Médiateur

Paris, le 14 septembre 2016

Monsieur le Ministre, Monsieur le Député,

Lors de la réunion du 7 juillet dernier, vous avez reçu les représentants du transport public particulier de personnes, afin de présenter les résultats des groupes de travail ayant œuvré à la mise en place de la Feuille de Route pour l'avenir du secteur. Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre position quant au projet de fonds de garantie et vous saisir de notre contribution.

Comme vous le savez, le secteur du service de taxis connaît depuis de nombreux mois une situation extrêmement difficile. Le développement exponentiel de nouveaux entrants pratiquant leur activité de manière souvent illégale a entraîné une concurrence profondément déloyale qui s'est traduite par l'effondrement des revenus des chauffeurs de taxi et, finalement, par celui de la valeur des ADS autrement appelées « licences ».

Compte tenu de la détresse de certains chauffeurs qui n'arrivent plus à faire vivre décemment leur famille ou se retrouvent dans des situations critiques de surendettement, la récente volonté de l'Etat de mettre fin à ces dérives a été favorablement accueillie par la profession. Que ce soit en travaillant à définir un nouveau cadre réglementaire qui permette la coexistence loyale et sereine de tous les acteurs du secteur ou qu'il s'agisse d'indemniser les artisans taxis victimes d'une dépréciation importante de leur patrimoine, nous ne pouvons qu'y voir des démarches constructives.

**Cependant, nous sommes dans l'obligation de de vous alerter sur le fait que le projet de fonds de garantie proposé n'est pas compatible avec les besoins et les contraintes actuels du secteur.**

Tout d'abord, le dispositif de « rachat » présenté entraînerait une disparition progressive des licences cessibles, qui sont l'essence même du métier de taxi. Pour le client, elle permet de bénéficier de chauffeurs professionnels, sûrs, ayant une grande expérience du transport de personnes et une excellente connaissance de la zone dans laquelle ils opèrent. Pour les professionnels, elle offre l'opportunité à des jeunes souvent issus des quartiers défavorisés de se constituer un capital. La profession de conducteur de taxi n'est en effet pas un « petit boulot » entre deux périodes de chômage mais bien un projet professionnel de long-terme.

Ensuite, le financement du dispositif par « solidarité du secteur » n'est ni juste ni réaliste au regard des montants concernés. Taxer une profession qu'on cherche justement à sauver n'aurait pas de sens et ne serait surtout pas possible sans entraîner de nouvelles difficultés pour les chauffeurs ou pour certaines plateformes de réservation qui n'en ont tout simplement pas les moyens. De plus, il est en l'état illusoire de compter sur une contribution de certaines plateformes VTC qui soit à la hauteur des revenus qu'elles génèrent compte tenu de leur domiciliation à l'étranger.

**Nous sommes, en revanche, tout à fait favorables au principe de l'indemnisation des chauffeurs contraints de quitter la profession.**

Mais plutôt qu'un rachat des licences par un fonds, nous proposons que les titulaires d'ADS soient indemnisés de la perte réellement constatée (= prix d'achat – prix de vente), et ce uniquement lorsqu'elle dépasse un certain montant à déterminer.

Le montant à consacrer à ce fonds serait beaucoup plus modeste et pourrait par conséquent être pris en charge par l'Etat. Ce mécanisme est d'autant plus réaliste que le budget serait étalé dans le temps puisque l'indemnisation n'interviendrait qu'en cas de cession effective de l'ADS par l'exploitant.

Un tel système, dont les contours restent à définir, mais sur lesquels nous avons des idées assez précises, permettrait d'apporter une réponse à la fois juste, réaliste et pérenne dans l'intérêt de tous les acteurs du secteur mais aussi des clients.

\*\*\*\*\*

Notre objectif est de contribuer à mettre en place des solutions permettant le retour à un développement équilibré du secteur, et nous nous tenons à votre disposition pour poursuivre les échanges sur ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre et Monsieur le Député, à l'assurance de notre considération la meilleure.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a smaller 'M' and a flourish.

Serge METZ  
Secrétaire Général